**Publicité**

**Pouvoir adjudicateur** :

Désignation :

Mairie de Saint-Cyprien

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

Téléphone : 0468376800

Fax : 0468214389

Adresse internet : http://www.saint-cyprien.com

E-Mail : christophe.vidal@stcyprien.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

* Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** https://www.marches-securises.fr

https://www.marches-securises.fr

L'avis concerne un accord-cadre.

**Objet de l'accord-cadre** :

Acquisition de vêtements professionnels et EPI pour les agents des services de la commune de Saint-Cyprien

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande

Type d'accord-cadre de fournitures :Achat

**Lieu principal de livraison :**

Centre Technique Municipal

Rue Courteline

66750

Saint-Cyprien

Code NUTS : FRJ15

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 18100000-0

**CPV propre à chaque lot**

**lot n°1 :** **CPV principal :** 18100000-0

**lot n°2 :** **CPV principal :** 18100000-0

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Le montant global estimé de l'accord-cadre est de 200 000.00 euros HT

**Dévolution en marchés séparés**

*Informations sur les lots :*

**Lot n°1 Acquisition de vêtements pour les agents**

Quantité ou étendue :

Estimation ou fourchette : 160000 euros HT

**Lot n°2 Lot 2 Acquisition d'EPI**

Quantité ou étendue :

Estimation ou fourchette : 40000 euros HT

**Pour le Lot n°1 Acquisition de vêtements pour les agents**

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 5 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 80 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 5 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 80 000.00 euros HT.

**Pour le Lot n°2 Lot 2 Acquisition d'EPI**

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 2 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 20 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 2 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 20 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre relatif au lot a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour le lot n°1 :

Pour le lot n°2 :

**Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

**Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

**Aptitude :**

* L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant:Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers ou équivalent européen.
* **Capacité économique et financière :**
* Autorisation d'indiquer en lieu et place le chiffre d'affaires moyen pour le nombre d'exercices requis.
* Autorisation d'indiquer en lieu et place le chiffre d'affaires moyen spécifique pour le nombre d'exercices requis.
* Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels
* **Capacité technique et professionnelle :**
* Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 2 ans.
* Acceptation de références en fournitures et services datant de plus de trois ans
* Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique
* Indication par l'opérateur de son accord à des contrôles par l'acheteur portant sur la capacité de production, sur sa capacité technique, sur ses moyens d'étude et de recherche et sur les mesures de contrôle de la qualité
* une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre
* Indication de la part de l'accord-cadre que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

**Procédure :** MAPA ouvert

**Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

**1.** Critère Délais de livraison (en jours ouvrés uniquement) pondéré à 10 sur 100 points.

**2.** Critère Prix pondéré à 40 sur 100 points.

**3.** Critère Valeur technique pondéré à 50 sur 100 points.

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : MAPA N°22FO053

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 22/06/2022

*Date limite de réception des offres :* 11/08/2022 à 15:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : Les dépenses effectuées au titre du présent marché seront imputées sur le Budget de la Commune de Saint-Cyprien au titre de l'exercice 2022 et suivants..

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

**Informations sur les reconductions :**

**pour le lot n°1 Acquisition de vêtements pour les agents :**

Marché public d'une durée initiale de 12 mois avec reconduction tacite à la date anniversaire de prise d'effet.

**pour le lot n°2 Lot 2 Acquisition d'EPI :**

Marché public d'une durée initiale de 12 mois avec reconduction tacite à la date anniversaire de prise d'effet.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après l'attribution de l'accord-cadre, la personne signataire de l'accord-cadre pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

* en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
* en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montpellier

**Service pour renseignements sur recours**

Tribunal Administratif de Montpellier

6 rue Pitot

34000 Montpellier France

Tél: 0467548100

fax : 0467548156

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Adresse Internet (URL): http://www.montpellier.tribunal-administratif.fr

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraine l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

**Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 04/08/2022.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

* pour les renseignements d'ordre administratif :

Mairie de Saint-Cyprien - MP CHV

Correspondant : M. Christophe Vidal

Adresse : Hôtel de ville

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

Tél : 04.68.37.68.00

Fax : 04.68.21.43.89

Courriel : christophe.vidal@stcyprien.fr

Adresse Internet : http://www.saint-cyprien.com

* pour les renseignements d'ordre technique :

Mairie de Saint-Cyprien - Service Patrimoine Bâti AD

Correspondant : M.Alexandre DELMAU

Adresse : CTM

Rue Courteline

66750 SAINT-CYPRIEN

Tél : 06.63.37.29.55

Fax : 04.30.95.05.20

Courriel : alexandre.delmau@stcyprien.fr

Adresse Internet : http://www.saint-cyprien.com